

COMMUNIQUE

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'officine dit : « non au tarif de référence »

Paris, le 14 mars 2003 - Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine qui a annoncé sa création officielle le 6 février 2003 réunit les 11 principaux Groupements de Pharmaciens Alrhéas, Ceido, Cofisanté, Copharmec, Evolupharm, Forum Santé, Giphar, Giropharm, Optipharm, Pharmaréférence et Plus Pharmacie, soit 11 700 pharmacies d'officine réalisant 65% du chiffre d'affaires total de la profession.

Acteur de la chaîne de santé publique à part entière et force économique représentative de la profession, le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine souhaite attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur le manque de cohérence que susciterait l'application d'un « tarif de référence ».

En effet, le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine, en contact permanent avec les patients, sur le terrain, est persuadé que les français n'accepteront jamais de prendre à leur charge la différence qui existera entre le princeps et le médicament générique.

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens d'Officine est d'autre part convaincu que les laboratoires pharmaceutiques s'aligneront sur le prix du générique pour rester compétitifs et diminuer de la sorte l'impact du manque à gagner.

Autre conséquence plus grave, pour compenser cette baisse de prix et les pertes dues à la substitution, les laboratoires de recherche favoriseront le transfert de prescriptions vers des médicaments non substituables, plus rentables pour eux, et forcément plus coûteux à court terme pour l'Assurance maladie.

Cette situation ne manquerait pas alors d'annihiler tous les efforts qui ont été faits par les pharmaciens en faveur de la substitution pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Si cette mesure devait être appliquée, le Collectif des Groupements de Pharmaciens considérerait cette décision d'une part, comme contre productive au regard des ambitions de maîtrise de dépenses de santé publique affichée par le Ministère de la Santé, d'autre part, comme une sanction injustifiée et intolérable au regard des efforts faits par les Groupements de Pharmaciens pour imposer le générique.

Contact Presse :
Altedia PR / Catherine Durand
Tel : 01.44.91.58.38